

**Public :**

- Les candidats titulaires d'un BAC +2 à BAC +5 maximum des filières médicale et scientifique
- Les étudiants ayant validé le premier cycle (2 ans) des études de médecine ou de pharmacie
- Les paramédicaux diplômés d'Etat (Infirmier, kinésithérapeute...)
- Les personnes déjà engagées dans cette activité professionnelle sous réserve de l'accord du responsable pédagogique